



COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 DECEMBRE 2020
DÉLIBÉRATION N° 2020-67

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 10
Conseillers absents :
Conseillers représentés :

Pour : 10
Contre :
Abstention :

L'an deux mille vingt, le vingt-trois décembre à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 19 décembre 2020, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents :

Pouvoir :

Secrétaire de séance : ARDUIN Annie

Objet TARIFS COMMUNAUX 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs communaux appliqués en 2020 :

- Ouverture ou fermeture de vanne : 45 €.
- Tractopelle avec chauffeur : 67 € de l'heure.

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs communaux appliqués en 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Approuve les tarifs proposés.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.



Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS